

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 15 MAI 2025**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2025\_029**

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance : 19 +  
3 pouvoirs

Date de publication : 16 mai 2025

Le **15 mai 2025** à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite les 7 mai 2025 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme DELOT, Mme WILLEMS, Mme GRUET, M. TIRARD,  
Mme ROUSSEAU, M. BILLET, Mme COUDERT,  
M. LEFEVRE M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,  
M. SERRE, M. LECOMPTE, Mme GROENTZINGER,  
M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : M. BIOT pouvoir à  
M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND pouvoir à  
Mme DELOT, Mme ÉTIENNE pouvoir à Mme SEUVRE

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. CAMPOS, M. LANGLOIS,  
Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme COUDERT et M. BILLET ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**Organisation de la semaine scolaire – Rythme et horaires**

Visa :

Vu le code de l'éducation art. D 521-10 à D 521-13,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu le projet éducatif territorial en date du 25 mars 2019 ;

Vu que l'organisation du temps scolaire à quatre jours arrive à échéance le 31 août 2025 ;

Vu la délibération 2024\_087 du 05 décembre 2024 relative à la fusion des écoles à partir de la rentrée 2025 ;

Vu la décision de la DSDEN 89 en date du 03 avril 2025 ;

Vu les comptes rendus des conseils d'école approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en précisant les horaires d'enseignement dès la rentrée 2025.

Exposé des motifs :

Comme le prévoit la loi, l'ensemble des conseils d'école ont été consulté avant le passage en conseil municipal et se sont tous prononcés pour le maintien de la semaine scolaire de 4 jours. La ville de Saint Florentin se doit donc de solliciter la direction académique pour demander

une nouvelle dérogation. Celle-ci peut être accordée pour une durée de trois années scolaires. Aujourd'hui il est nécessaire que le conseil Municipal se positionne sur le maintien ou non de cette demande de dérogation au rythme scolaire, en précisant les horaires d'enseignement suite à la fusion et à la nouvelle sectorisation des écoles.

Contenu de la proposition :

Compte tenu de la fusion prochaine des écoles, il est nécessaire de délibérer sur l'organisation de la semaine scolaire et de modifier les horaires d'enseignement des écoles pour permettre aux familles ayant des fratries dans les deux sites scolaires d'effectuer les trajets aisément. Cette modification permettra également de fluidifier la circulation au niveau de la rue Jules Lancôme souvent plus importante au moment de l'arrivée des bus du collège.

Considérant la décision du conseil de l'école extraordinaire qui s'est tenu le jeudi 20 février 2025 à l'école primaire Jean Pezennec qui prévoit :

1/ à l'ouverture de **l'école élémentaire Jean Pezennec**, le 1<sup>er</sup> septembre 2025 :

- D'organiser la semaine de 4 jours les lundis, mardis, jeudis, vendredis avec les horaires suivants : **08h45 à 12h00 et 13h45 à 16h30**

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit 08h35 pour le matin et 13h35 pour l'après-midi.

2/ Pour **l'école maternelle Anne Frank** :

- De maintenir la semaine à 4 jours les lundis, mardis, jeudis, vendredis, avec les horaires suivants : **08h30 à 11h45 et 13h30 à 16h15**.

L'accueil des élèves se fait 10 minutes avant l'entrée en classe, soit 08h20 pour le matin et 13h20 pour l'après-midi.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

- **DÉROGE** à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées ;

- **APPROUVE** l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours avec les changements d'horaires des deux écoles ;

- **TRANSMET** cette proposition de modification d'horaires scolaires et le rythme scolaire de chaque établissement au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASDEN) pour décision définitive.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 16 mai 2025  
Le Maire, Yves DELOT,

